

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **10/11/2020**



sommaire

Propos introductif du Président	3
Déclarations	5
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Orientations budgétaires pour 2021	7
Tarifs de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE "Crenelle") pour 2021	17
Schéma régional de l'itinérance touristique	18
Rapport d'activité 2019 de la convention d'exploitation du réseau TER de BFC	20
Présentation du rapport de développement durable 2019-2020	22
Parcs naturels régionaux de BFC	23
Avenant n°1 à la convention ARS-Région 2017-2022	25
Rapport de situation 2020 - Égalité Femmes/Hommes	28
Autosaisine "Les incidences de la pandémie Covid-19 sur l'éducation et la formation en BFC"	
Vote et Déclarations	31
Présentation de la synthèse de l'enquête (Questionnaire confinement)	
Déclaration	33
Élection au Bureau	34



propos introductionnel du président

Mes chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord d'avoir une pensée pour les malades et leurs proches, qui luttent contre la maladie, les soignants et tous les acteurs qui contribuent aux services dit "essentiels", mais aussi à nos entreprises, commerces, associations, acteurs de la culture, du sport, collectivités qui vivent une situation particulièrement difficile. Une pensée et un soutien particulier à notre Jeunesse perturbée dans son cursus étudiant ou professionnel. À cette crise sanitaire aux conséquences économiques et sociales graves et qui peuvent devenir dramatiques, vient s'ajouter une vague d'attentats terroristes qui frappe notre République et ses enfants dans ce que nous avons de plus cher : la Liberté et la Laïcité. Un enseignant de République, M. Samuel Paty, décapité en pleine rue, des catholiques pratiquant leur foi, Nadine Devillers, Vincent Loquès et Simone Barreto Silva, égorgés dans une église. Veillons à ce qu'à tout cela, ne vienne pas se surajouter une crise démocratique, rendue possible par la radicalisation des propos, la recherche de boucs émissaires et les difficultés grandissantes dues à la distanciation pour débattre sereinement et abandonnant le Débat par procuration à des pseudos experts sur les plateaux de TV ou les réseaux sociaux.

Ici, au CESER DE BFC, nos organismes désignataires sont tous partie prenante de ces crises : Votre engagement vous honore !

Malgré la distance qui nous sépare, je vous propose une minute de silence total devant vos écrans. Je vous remercie.

S'agissant de la vie de notre Assemblée, je vous informe, avec regret, de la démission de Jean-Pierre Mugnier. Elle prendra effet au 1^{er} janvier 2021 ce qui permettra de finaliser les travaux en cours de la commission Territoires-Environnement. Il ne peut pas participer à la plénière ce jour, mais je lui adresse mes remerciements pour son implication dans la vie de notre assemblée. Avec les arrêtés des 6 et 23 octobre 2020, cinq nouveaux arrivants nous rejoignent : Irène Dumont, Fabrice Chambelland et Bernard Luc, pour la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail), qui remplacent Marie-Hélène Chevallier, Sabine Tort et Patrick Pereira. Chantal Clinard, représentant l'UNAPL BFC (Union Nationale des Professions Libérales) en remplacement de François Mias, pour le premier collège. Clémentine Smets, représentant le MRJC (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne) en remplacement de Manon Comacle, pour le troisième collège. Je leur souhaite la bienvenue !

Dans ce contexte de second confinement, j'ai considéré qu'il n'était pas raisonnable d'envisager de multiples déplacements au sein de la région. Nous sommes donc privés du plaisir de nous retrouver en présence, même en nombre limité, masqués et distancés. J'ai en effet décidé d'expérimenter une nouvelle modalité pour notre plénière, la visioconférence complète dont nous souhaitons toutes et tous le caractère exceptionnel.

Compte tenu de l'ampleur de cette épidémie et des incertitudes qui règnent sur un durcissement éventuel des conditions de déplacements et de réunions, c'est le moment où jamais de tester cette possibilité. Vous voudrez bien excuser par avance les bugs qui pourraient intervenir ! Ce format de visioconférence me conduit, plus que jamais, à vous demander de la rigueur. Discipline dans les prises de parole, coupez votre micro sauf au moment d'une intervention orale, demande de prise de parole en activant la main devant votre nom dans la liste des participants à droite de l'écran, vote directement dans l'application zoom, sur une durée limitée, comme lorsque cela se passe en présence, et en distinguant deux étapes, le vote en votre nom puis le vote au titre d'un pouvoir dont vous êtes le porteur... Je vous suis donc reconnaissant du respect de ces consignes.

Cela sera une vraie joie de pouvoir nous retrouver, dès que possible, pour nos temps d'échanges et de débats ! Ils constituent le cœur de notre fonctionnement, permettant ainsi de proposer nos préconisations aux acteurs régionaux et principalement le Conseil régional.

L'ordre du jour prévu initialement a été maintenu dans sa totalité. Je ne vais pas le détailler intégralement. Nous devons poursuivre nos activités en nous adaptant au contexte et en cherchant des solutions aux divers obstacles rencontrés.

L'autosaisine intitulée "Les incidences de la pandémie Covid-19 sur l'éducation et la formation en Bourgogne-Franche-Comté" nous sera présentée par ses rapporteurs, Françoise Frèrebeau et Bernard Échalier.

Je les remercie ici, ainsi que les membres de la commission Formation-Recherche, de même que, le chargé d'études Antoine Huriet.

Ce travail illustre parfaitement la capacité de notre assemblée à se saisir d'un sujet d'actualité et de le traiter dans un temps relativement court. Le choix a été fait de s'appuyer sur la parole des acteurs ayant vécu cette situation sans précédent, pour en dégager des pistes d'analyses et de perspectives, comme l'indique le titre. Le temps du partage de ces réflexions vers les élus et directions concernées du Conseil régional démarre ce jour. Océane Charret-Godard, vice-présidente en charge de la formation continue, des mutations économiques, du dialogue social territorial et de l'orientation ainsi que Stéphane Guiguet, vice-président en charge des lycées et de l'apprentissage, nous honorent de leur participation à partir de 11 h.

Également pour un sujet d'actualité, Alexandre Moine interviendra pour nous faire un retour sur le questionnaire "Bruno Latour" qui vous avait été proposé, début mai, à la sortie du premier confinement. Une exploitation de ce travail était prévue à l'occasion du séminaire du 8 octobre qui a été reporté... et nous voici à nouveau confinés !

Cette après-midi, nous accueillerons, sur nos écrans cependant, Monsieur le Préfet de région, Fabien Sudry, pour traiter du thème du Plan de relance et du CPER.

Pour la Région, Patrick Ayache, vice-président en charge des fonds européens et du contrat de plan (de l'attractivité, du tourisme, du rayonnement international et de l'export), interviendra, sur le "PAIR", un nouveau sigle, le Plan d'Accélération de l'Investissement Régional.

Dans ses contributions au plan de relance régional, le CESER a pointé l'enjeu d'une bonne coordination des dispositifs, qu'ils soient européens, de l'État déclinés dans nos territoires, ou régionaux et infra-régionaux. Le CESER a également émis le souhait de pouvoir être membre de l'instance de suivi mise en place au niveau régional.

Mes chers collègues, nous voici en fin d'année !

Comme je vous l'avais annoncé, la semaine du 16 au 20 novembre, la semaine prochaine donc, vous serez, chacune et chacun, mobilisés par des ateliers qui vous permettront de vous exprimer, d'échanger entre vous, avec comme fil directeur notre projet du CESER, ceci sous le pilotage de Joseph Battault. Les circonstances nous obligent cependant, ici aussi, à être en visioconférence. Je vous l'avais annoncé à la précédente plénière... "une occasion d'échanger collectivement tant sur le fond de nos travaux que sur le fonctionnement du CESER, et ce, avant une échéance incontournable qui est le renouvellement à mi-mandat prévu en janvier 2021".

Cette première plénière pour 2021 se tiendra le 26 janvier.

Nous nous serons auparavant "retrouvés", probablement virtuellement, le 7 décembre, pour la traditionnelle plénière de fin d'année portant sur le budget primitif 2021.

Je vous remercie de votre attention et vous propose de démarrer maintenant nos travaux.

Place aux déclarations...

Dominique ROY
Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT

Cette déclaration s'adresse à tous bien sûr, mais particulièrement à Monsieur le Préfet de Région qui doit intervenir dans cette séance plénière.

Pour la CGT, le gouvernement n'a pas tiré de leçons de la première vague de l'épidémie de Covid-19. Saturation des hôpitaux, manque de moyens, épuisement des personnels soignants... la gestion désastreuse de la crise sanitaire a donné lieu à un nouveau confinement, face à la saturation des services de réanimation et au manque de lits, la France étant touchée par une deuxième vague de l'épidémie.

Ce déficit de lits incombe à tous ceux qui ont mené la même politique en matière de santé depuis plus de 20 ans : plusieurs dizaines de milliers de lits supprimés, et encore 8 500 lits qui ont disparu depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron.

Pire, **après la première vague, le gouvernement a continué à fermer des lits et à exiger des économies à l'hôpital public** (4 milliards d'euros d'économie sont imposés à l'hôpital public dans le cadre de la Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale pour 2021), c'est-à-dire mener la même politique qui a rendu l'hôpital exsangue.

La crise actuelle est essentiellement due à **l'incapacité de notre système de santé à gérer à la fois les malades habituels et une augmentation d'activité liée à l'épidémie**. Si nous avions armé les services de réanimation à hauteur des 12 000 lits demandés, l'hôpital serait moins sous tension. Gouverner c'est prévoir, or force est de constater qu'il n'y a pas eu d'anticipation.

Par ailleurs, ce jour même est organisée une journée de grève d'avertissement par cinq fédérations syndicales dans l'Éducation Nationale : elles dénoncent un protocole sanitaire insuffisant pour freiner l'épidémie et réclament en urgence de nouvelles mesures qui protègent vraiment les élèves et les personnels, et demandent des conditions sanitaires indispensables au maintien du service public d'éducation, ainsi qu'un plan d'urgence pour l'école. Lors de notre plénière nous aborderons cette problématique en matière de formation, à l'occasion de la présentation de l'auto-saisine sur **"LES INCIDENCES DE LA PANDÉMIE COVID-19 SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ"**.

Cette intervention liminaire est justifiée par le fait que notre réunion plénière de ce jour, va traiter de plusieurs sujets directement en lien avec ou à cause des décisions prises antérieurement en matière d'austérité dans le secteur de la santé comme d'une manière générale sur les questions budgétaires.

En effet, la crise que nous vivons depuis 6 mois, est le révélateur de ce que la CGT dénonce depuis longtemps, nous avons souvent été critiqués lorsque nous remettons en cause l'austérité budgétaire, avec les conséquences sur les services publics, ou lorsque nous critiquons les suppressions de lits dans les hôpitaux, les fermetures de services, etc. par exemple à l'occasion du Plan Régional de Santé. Maintenant, malheureusement les faits nous donnent raison : la France, notre Région, ont besoin de plus de Services Publics et d'un service public hospitalier mieux doté.

Déclaration de Sandrine Carrette, au nom de la FSU

Face à l'obscurantisme, faisons grandir une société unie et fraternelle

"Une fois encore, le visage horrible du terrorisme nous met au défi.

Assassiner et décapiter un enseignant, un professeur d'histoire-géographie en charge de l'enseignement moral et civique, c'est s'attaquer au cœur de notre société.

C'est s'attaquer à ces hommes et ces femmes qui se chargent sur tout le territoire national d'enseigner les savoirs, d'initier au débat argumenté, d'éveiller l'esprit critique et d'assurer la liberté de conscience.

C'est s'attaquer à l'ambition d'une école commune donnant à tous les jeunes les moyens de maîtriser leur avenir.

Dans toutes nos écoles, en exerçant leur métier, les professeurs et l'ensemble des personnels font vivre les valeurs républicaines, la liberté, la laïcité, en leur donnant sens. Chaque jour, par leur action patiente, enseignantes et enseignants, personnels de l'éducation nationale contribuent à construire une République unie et fraternelle, diverse et respectueuse, éclairée et apte au débat démocratique.

Face à l'obscurantisme qui a massacré l'un des nôtres et nous meurtrit, notre réponse doit être ferme et résolue. Cet acte a été commis au nom de l'islamisme intégriste. C'est bien cette idéologie et celles et ceux qui la portent qui doivent être combattus sans relâche.

Par ailleurs, la stigmatisation de certains de nos concitoyens dans laquelle certaines forces politiques veulent entraîner le pays depuis bien des années ne peut que renforcer des clivages délétères et alimenter les machines de haine.

C'est par une politique ambitieuse d'éducation dans le cadre de l'École publique et laïque avec l'implication des mouvements d'éducation populaire complémentaire de l'enseignement public et des collectivités territoriales, pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République, par une politique de justice sociale que nous ferons reculer, les périls obscurantistes et garantirons nos libertés.

Parce que c'est le devenir même de la République, de son École publique et laïque et de notre Nation qui est en jeu et, avec elles, une part de celui du monde, nous appelons toute la population à construire cette réponse avec nous."



Déclaration de Élise Moreau, au nom de la Ligue de l'enseignement

Je remercie le président du CESER d'avoir rendu hommage aux personnes décédées lors des récents attentats qui ont frappé notre pays. À mon tour, au nom de la Ligue de l'enseignement et à titre personnel, je souhaite rendre hommage à ces victimes. J'aimerais également compléter ces propos liminaires en évoquant l'importance du monde associatif dans la diffusion du principe de laïcité.

Le monde associatif en général et les structures de l'éducation populaire en particulier ont toujours largement participé à la compréhension et la diffusion du principe de laïcité auprès de tous les publics. Par ses méthodes d'apprentissage originales, fondées sur la mise en pratique de situations concrètes, la Ligue de l'enseignement, ainsi que de nombreuses structures associatives, permettent de transmettre la laïcité sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. À titre d'exemple, je citerai la mise en place de la Charte de la laïcité en 2013, par la Ligue de l'enseignement. Le rôle de cette charte est d'expliquer les enjeux du principe de laïcité et de montrer son articulation avec les valeurs républicaines en partant de situations concrètes et compréhensibles de tous.

Je salue la position de la Région sur sa volonté ferme d'application du principe de laïcité, et le rappel qu'elle a fait de cette position en introduction aux orientations budgétaires 2021, notamment dans sa volonté d'accompagnement, en partenariat avec l'Éducation Nationale, dans les projets pédagogiques des lycées.

J'engage fortement la Région à poursuivre les missions qu'elle s'est donnée, et même à amplifier son action par tous les moyens dont elle dispose en s'appuyant sur le tissu associatif, sur les structures de l'éducation populaire, sur l'observatoire régional de la Laïcité, afin de garantir la liberté de chacun sur notre territoire, de faire de la diversité un enrichissement mutuel et que la différence de penser, de croire, ne soit jamais, jamais, un motif de division.

Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
Orientations budgétaires pour 2021

Rapporteur : Vincent Delatte

Dans un contexte particulièrement incertain, la Région entend poursuivre les **trois objectifs suivants** :

- "La bataille pour l'emploi, plus que jamais prioritaire pour la Bourgogne-Franche-Comté".
- "La transition énergétique et écologique, l'impératif d'agir".
- "Agir sur le développement maîtrisé et solidaire de tous les territoires".

Il s'agit également pour l'Exécutif régional de poursuivre sa **stratégie de mandat 2016-2021** fondée sur 33 engagements regroupés en trois grands axes : l'emploi, le développement durable et le vivre ensemble.

En termes de **stratégie financière**, l'Exécutif régional indique que "ces orientations budgétaires 2021 sont marquées par le choix assumé d'une trajectoire financière ambitieuse pour amplifier la priorité donnée à l'investissement, dans le cadre des mesures d'urgence et du plan décidé par la Région pour la relance économique et l'emploi". Ceci est rendu possible par la qualité de la situation financière de la collectivité (la capacité de désendettement de 3,2 années – donnée du compte administratif 2019 - devrait évoluer à 5,3 années à la fin 2020). Il faudra néanmoins tenir compte de l'importante exposition des Régions aux conséquences de la crise, en raison de la nature de leurs recettes et de leur rôle majeur en matière de développement économique et d'emploi. À ce titre, la Région indique qu'elle mettra en œuvre si nécessaire des modalités de gestion du BP 2021 adaptées aux évolutions du contexte et à la préservation des objectifs budgétaires.

En 2021, la Région entend poursuivre sa **stratégie d'investissement**. Le montant des dépenses d'investissement (hors dette) est ainsi passé de 286 M€ en 2016 à une moyenne de 363 M€ en 2017 et 2018, pour atteindre 414 M€ en 2019 puis 500 M€ en prévisionnel 2020. Pour financer ses dépenses d'investissement, la Région dispose de l'épargne nette dégagée par sa section de fonctionnement, des ressources propres d'investissement, et du recours à l'emprunt. Compte tenu d'un volume d'emprunt nouveau supérieur au remboursement du capital de la dette, la Région a accru son endettement au cours des derniers exercices en lien avec la hausse des dépenses d'investissement.

Le rapport d'OB 2021 permet de réactualiser la **prospective budgétaire et financière 2021/2024**, en tenant compte des principales tendances suivantes :

- Une capacité d'épargne qui se réduit et s'éloigne de l'objectif initial du taux de 17 %.
- Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement, de l'ordre de + 1,2 % à périmètre constant.
- Un effort exceptionnel des dépenses d'investissements afin d'accompagner la relance économique, au-delà de la cible initiale, avec un montant de l'ordre de 1,7 milliard d'euros qui seraient investis sur la période 2021-2023.
- Une progression significative de l'endettement et un pic sur les années 2023/2024 avec une capacité de désendettement qui approchera le plafond de 9 années de ratio de désendettement. Ainsi, l'encours de dette atteindrait 1,7 milliard d'euros d'ici fin 2024.

Sur la période 2021/2024, l'Exécutif indique que "la stratégie régionale porte l'objectif impératif de préserver un montant d'épargne brute et d'épargne nette plancher pour assurer la soutenabilité budgétaire et de ne pas dépasser un ratio de désendettement de 9 années. Les évolutions budgétaires seront pilotées afin de garantir ces objectifs".

Avis du CESER

Un contexte d'incertitudes maximales

En premier lieu, il importe de souligner que les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans un contexte particulièrement incertain (situation sanitaire, croissance économique, dégradation des finances publiques...). Cette étape du processus budgétaire doit ainsi être

relativisée puisqu'elle repose sur de multiples inconnues, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- Au niveau des recettes, les Régions sont particulièrement exposées aux conséquences d'une baisse de la consommation puisque la fiscalité régionale est de plus en plus sensible à l'activité économique (45 % des recettes de fonctionnement devraient dépendre de la TVA en 2021). Dans un tel contexte, la Région opte pour une approche nécessairement prudentielle en tablant sur une évolution de 1 % par an des recettes de fonctionnement entre 2021 et 2024.
- Au niveau des dépenses, les incertitudes portent notamment sur la capacité des acteurs à pouvoir mettre en œuvre leurs projets en 2021. Nombreux ont été éprouvés par la première période de confinement, ce qui a considérablement impacté les politiques publiques régionales. Qu'en sera-t-il en 2021 si un (de) nouveau(x) confinement(s) devai(en)t se reproduire ? À ce titre, un point de vigilance particulier concerne la fréquentation des TER et les recettes d'exploitation du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs par la SNCF. Face à une éventuelle nouvelle réduction des recettes d'exploitation, la collectivité a constitué en 2020 une provision de 20 M€, ce qu'avait approuvé le CESER dans son avis relatif à la DM 2.

Dans ce contexte d'incertitudes qui inquiète particulièrement le CESER, la Région envisage de renforcer ses modalités de pilotage budgétaire et financier, élément "clé" tant d'un point de vue politique que technique. Une vigilance particulière sera faite en 2021 sur les recettes. Il s'agit d'une préoccupation constante, puisque par exemple pour l'exercice 2020, la Région est toujours dans l'attente de connaître le montant qu'elle percevra sur l'enveloppe nationale de 600 M€ prévue par l'accord État-Régions du 30 juillet 2020 (ce montant pourrait varier entre 19 et 25 M€ de crédits d'investissement dédiés à des opérations de relance).

Une stratégie financière particulièrement impactée

En 2020, la crise sanitaire a eu un impact notable sur le budget régional. La collectivité a mobilisé d'importants moyens pour financer des mesures d'urgence (100 M€) et de relance (435 M€). L'effet de ciseaux s'est considérablement renforcé (baisse des recettes et hausse des dépenses).

Compte tenu de ces éléments, la collectivité a choisi de modifier sa stratégie financière en dégradant sa capacité de désendettement à 9 années à l'horizon 2024 (cf. vote en assemblée plénière du Conseil régional des 25-26 juin 2020). Il s'agit d'une conséquence mécanique d'une hausse de l'endettement et des investissements portés par le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR).

Dans son avis relatif au PAIR (octobre 2020), le CESER "saluait la volonté de relance de l'économie régionale portée par ce plan" qui doit permettre de générer une activité économique approchant les 2 milliards d'euros de chiffres d'affaires pour les entreprises, dans le but de sauvegarder l'emploi. Le CESER constate que le rapport d'orientations budgétaires 2021 permet de préciser les incidences budgétaires et financières du PAIR :

- La prospective financière réactualisée sur 2021-2024 laisse à penser que les marges de manœuvre apparaissent désormais très réduites.
- La stratégie de financement est enrichie afin de diversifier les sources de financement et de minimiser les frais financiers. Par exemple, la collectivité envisage de recourir au marché obligataire pour sécuriser ses besoins de financements long terme, et de souscrire de nouvelles enveloppes auprès de prêteurs institutionnels (principalement la BEI qui offre des conditions très avantageuses).
- Les incidences sur l'épargne brute et sur l'épargne nette sont spécifiées, avec un enjeu important de maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'une part, et de remboursement du capital de la dette, d'autre part.

Ces précisions permettent de mieux appréhender les implications politiques, techniques et financières de la crise sanitaire. Le CESER est particulièrement inquiet des impacts sur le niveau de dette et sur les marges de manœuvre de la collectivité, d'autant plus que de nombreuses incertitudes pèsent sur les ressources. Ces éléments risquent d'obérer durablement les capacités d'action de la Région, et notamment ses capacités d'emprunt quand bien même de nouveaux besoins d'investissement subviendront dans les prochaines années. Pour autant, le CESER ne remet pas en cause le PAIR par lequel la Région entend participer activement à la relance de l'économie régionale au côté de l'Union européenne et de l'État.

Dans ce contexte, afin de préserver certaines marges de manœuvre sur le budget régional, le CESER estime qu'il conviendra en priorité de mobiliser les crédits européens (React-EU) et les crédits nationaux (France relance). Il souhaite que la Région joue un rôle moteur afin de capter un maximum de ces crédits qui pourront abonder les ressources régionales ou être directement affectés à des opérateurs économiques bourguignons et francs-comtois. Le comité régional de suivi des mesures de relance devra ainsi porter une attention spécifique à la mobilisation des crédits issus de France relance, en déterminant un objectif cible pour notre région. Comme il l'avait précisé dans son avis relatif au PAIR, le CESER "souhaite pouvoir être informé régulièrement de l'avancée du plan. Dans l'hypothèse où la Région envisage une instance de suivi élargie, le CESER souhaiterait pouvoir en être membre" (cf. avis sur le PAIR d'octobre 2020).

Quelles perspectives à moyen terme ?

Dans les prochaines années, le maintien des marges de manœuvre va constituer un enjeu vital pour la Région. À ce titre, le rapport d'OB spécifie l'enjeu de maîtrise des dépenses de fonctionnement comme étant indispensable pour "assumer le niveau d'ambition en matière d'investissement et garantir la soutenabilité du cadre financier". Le sujet est complexe car le budget de fonctionnement est principalement constitué de dépenses d'intervention réinjectées dans l'économie régionale et dans certains services publics.

Afin de maintenir des marges de manœuvre, le CESER préconise que les chantiers suivants soient ouverts (ou poursuivis) dans les années à venir :

- La possibilité de mobiliser l'épargne des citoyens pour financer les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises. Dans son autosaisine "Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ?" (octobre 2020), le CESER propose de diriger l'épargne vers le financement des entreprises, de manière à favoriser leur développement et leur ancrage local. La Place financière Bourgogne-Franche-Comté pourrait être mobilisée sur ce sujet.
- Un réexamen global des dépenses de fonctionnement. Dans l'immédiat, pour 2021, le CESER souhaite le maintien des interventions existantes pour le monde associatif, creuset du "Vivre ensemble". Il souhaite également que les champs de compétences non obligatoires de la Région (santé, culture, sport...) ne deviennent pas des variables d'ajustement.
- Poursuivre la réflexion sur les mobilités, compte tenu du poids prépondérant de cette politique publique dans le budget régional. À ce titre, le CESER a bien noté le travail en cours de la Région à décliner territorialement la loi d'orientation des mobilités, en organisant, en lien avec les directions régionales SNCF, des concertations au niveau des bassins de mobilités. Il retient des échanges l'invitation de l'exécutif faite au CESER de se saisir de sujets stratégiques pour l'avenir, notamment en ce qui concerne les questions suivantes :
 - Quelles sont les répercussions de la crise de la Covid sur les habitudes de déplacement, et, partant de là, comment penser le système des mobilités demain ? Quelles répercussions en particulier sur le transport en commun ?
 - Quelles possibilités d'aller vers des locomotives plus "frugales", avec quelle énergie ?
 - Quel rôle et devenir des lignes ferroviaires non circulées ?
 - Quels seront les impacts sur la politique d'investissement de la Région ? Quels infléchissements seront à prévoir dans les prochaines années ?

Un accompagnement adapté pour faire face à la complexité des mesures de relance

Le CESER remarque le niveau de complexité résultant de l'articulation entre les dispositifs de relance (France relance, React-EU, PAIR), le CPER et les programmes européens. Il a bien noté les modalités prévues en Bourgogne-Franche-Comté qui ont été présentées lors de la réunion des "commissions réunies" du CESER du 30 octobre 2020. Ces modalités visent à favoriser la coordination et la complémentarité des mesures de relance à travers trois niveaux :

- Information des porteurs de projets, avec la mise en place dès mi-novembre d'un site dédié permettant de connaître les dispositifs de relance mobilisables dans la région, les calendriers...
- Concertation État/Région pour assurer la bonne orientation des porteurs de projets, avec la mise en place de temps de partage réguliers entre les services de l'État et de la Région.
- Comité d'engagement qui permettra d'assurer le fléchage des financements voire d'instruire en commun certains dossiers.

Cette complexité renvoie aux problématiques d'accompagnement des porteurs de projets. À ce titre, le CESER note que la Région prévoit de recruter 32 postes¹. Comme il avait pu le mentionner dans son avis relatif au PAIR (octobre 2020), il "considère qu'une des conditions de réussite du plan reposera sur un accompagnement adapté visant à faciliter l'accès aux aides. Il s'agira notamment de s'appuyer sur les réseaux d'accompagnement existants et sur les collectivités territoriales (dans la continuité du travail partenarial Régions/EPCI engagé depuis avril au titre des mesures d'urgence). L'ingénierie jouera un rôle déterminant, notamment pour les territoires qui ne disposent pas de moyens suffisants en la matière".

Concernant plus particulièrement le PAIR, le CESER souhaite qu'une attention particulière soit portée aux TPE/PME qui ne disposent pas de moyens d'ingénierie suffisants pour pouvoir accéder aux mesures d'investissement prévues par ce plan (ex : fonds régional de 10 M€ pour soutenir les investissements économiques de proximité, avec pour cible 250 TPE/PME ayant un marché local). Le CESER considère que des mesures d'accompagnement spécifiques doivent être envisagées en lien avec les chambres consulaires et les autres acteurs concernés, notamment les EPCI. Cet enjeu est d'autant plus important que ces TPE/PME sont les plus touchées par la crise (certaines d'entre elles ont déjà déposé le bilan) et que le confinement actuel va accentuer leurs difficultés. En outre, le PAIR est susceptible de profiter aux entreprises qui disposent d'ores et déjà d'une capacité de rebond et de projection vers l'avenir (taille de marché, digitalisation...) au risque d'accentuer les écarts avec les autres entreprises, dont les TPE/PME mentionnées ci-dessus.

Observations thématiques sur les politiques publiques

Filière forêt / bois

Aux pages 65/66 du rapport, il est écrit : "Ces interventions ne suffiront toutefois pas à ancrer l'avenir de nos forêts dans une perspective nouvelle, qui nécessite un engagement renforcé des collectivités et des citoyens pour allier économie et environnement. La Région, dans un esprit participatif, proposera la création d'un organisme ayant vocation à acquérir des forêts pour y démontrer qu'une gestion plus respectueuse des différentes fonctions de la forêt est possible et que chacun peut y contribuer".

Les acteurs de la filière sont interpellés par cette formulation qui semble occulter les actions conduites par l'ensemble des acteurs des forêts privées comme publiques, en faveur d'une gestion durable des forêts. D'une manière plus générale, il conviendrait d'avoir des propos moins globalisants puisqu'une grande partie des acteurs des filières sont déjà engagés dans des visions modernes, aussi bien économique qu'écologique. Pour autant, le CESER défend la place de l'expérimentation proposée dans les OB.

Enseignement supérieur et recherche

Page 91, le rapport d'OB indique donner "*priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur*". Le CESER souhaiterait que des messages clairs soient adressés afin de responsabiliser les décideurs et acteurs du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

En matière d'investissement, en portant un regard rétrospectif sur la réalisation des CPER antérieurs, le CESER appelle à la vigilance et à la responsabilité pour que les actions prévues soient pleinement réalisées. C'est par exemple le cas de la thématique sur le logement étudiant.

Formation professionnelle et PRIC

Le CESER félicite la Région et les partenaires pour les résultats encourageants obtenus au regard des objectifs fixés (voir détails à la page 77 du rapport).

La question de la poursuite de la contractualisation avec l'État demeure un sujet d'inquiétude : au regard des besoins en formation qui seront sans doute considérables du fait de la crise que nous vivons, la Région et l'État doivent poursuivre leurs efforts et la coordination de leur actions, y compris dans leur engagement des financements dédiés au PRIC. Le CESER se félicite par ailleurs de l'engagement dans le plan de relance Jeunes dans le cadre du PRIC 2021. Pour autant il s'interroge sur la part de ce PDR dans le cadre du PRIC.

(1) Un total de 32 postes (contrats de projets, CDD de trois ans) répartis comme suit :

- 25 contrats de projet pour mettre en œuvre le PAIR.
- 7 contrats de projet pour accompagner la fin de programmation de la période des fonds européens 2014-2020, mettre en œuvre le fonds spécifique REACT-EU destiné à parer aux effets de la crise et préparer la période 2021-2027.

Formations sanitaires et sociales

Le CESER apprécie particulièrement les mesures visant à l'augmentation de 1,2 % du taux et des montants des bourses sur critères sociaux, l'augmentation des indemnités de stage des étudiants paramédicaux et l'augmentation de salaires de certains personnels soignants. Ces mesures sont une réponse juste à l'engagement du personnel soignant et des étudiants fortement sollicités depuis le mois de mars 2020.

Pour autant, il souligne les écarts entre étudiants en soins infirmiers et étudiants de l'enseignement supérieur². Par exemple, au niveau régional, il existe des pratiques différentes d'un IFSI à un autre, où les tenues des étudiants sont parfois mises à disposition par les établissements, d'autre fois à la charge des familles. Le CESER attire l'attention sur des situations génératrices d'iniquité et appelle à une meilleure harmonisation des dispositifs pour que les inégalités ne soient pas davantage creusées par la situation de crise. Il rappelle par ailleurs les obligations des employeurs en termes d'équipements de protection individuelle pour les salariés, tout en regrettant le flou persistant depuis de nombreuses années sur la prise en charge des équipements des alternants.

Numérique éducatif

Dans son avis du 6 octobre relatif au plan d'accélération de l'investissement régional, le CESER indiquait apprécier l'effort de la collectivité sur le plan d'équipement numérique individuel pour les lycéens. Il souhaitait que le matériel soit prêté ou donné à la fin des études, selon son obsolescence, et que les modalités de prise en charge financière soient les plus simples possibles, un critère de dégressivité étant envisagé selon le niveau de bourse. Le CESER apprécierait que la fixation des barèmes soit mise en œuvre dans les meilleurs délais dans un souci de visibilité par les établissements et les familles des élèves.

Mobilités

La pandémie vient aggraver particulièrement la situation du système des transports dans son organisation et dans son fonctionnement. Par exemple, des annulations de trains/cars peuvent être liées à l'absence de conducteurs devenus cas contact. La Région estime que l'enjeu est de trouver des solutions pour un transport plus efficace tout en étant moins coûteux.

Concernant les trains, le CESER a pris note des problématiques de surcoûts de maintenance fort importants de niveau 2 (de l'ordre de 5 à 6 M€). Il prend note de la volonté de la Région d'expérimenter des transports plus "légers", le gain de poids permettant d'économiser sur les coûts de maintenance des voies. Pour autant, il attire l'attention sur l'irréversibilité de cette démarche, venant obérer la capacité d'un système global de transport interopérable en réseau. Il prend note également de l'échéance du 1/1/2026 à partir de laquelle les modalités d'appel d'offre vont changer (la Région travaille à anticiper cela, en lien avec Alstom et la SNCF).

Concernant les cars et l'investissement dans le matériel routier roulant, le rapport d'OB indique que la Région, à l'occasion du renouvellement de marchés et DSP sur quatre départements, intégrera au cahier des charges des équipements moins polluants [...]. Il est indiqué que la Région a décidé d'équiper les 2233 cars scolaires de la solution billettique "2school" et doter l'ensemble des élèves d'une carte de transport scolaire connectée, valable plusieurs années". Ces dispositions viennent faire écho aux préconisations du CESER sur les enjeux environnementaux et de carte unique dans son rapport de 2017 "réussir le transfert à la Région de la compétence des transports scolaires et interurbains".

Pour autant, le CESER émet un point de vigilance sur les familles non équipées de smartphone. Il a pris note de la volonté de la Région de travailler au développement de tiers lieux pour soutenir l'acculturation au numérique. Il renvoie aux points de vigilance soulignés dans son autosaisine "Le numérique au service des habitants et des territoires" de Bourgogne-Franche-Comté (septembre 2020) :

- S'agissant des applications liées aux mobilités, l'inter-opérabilité des systèmes informatiques constitue l'enjeu majeur.
- Veiller à intégrer cet enjeu au cœur de la conception des outils numériques.
- Veiller à éviter une recrudescence d'applications diverses venant s'ajouter à l'existant.

(2) Ainsi l'[étude de la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers \(FNESI\) "Séjour de la Santé – Note sur la revalorisation des indemnités de stage"](#) souligne l'écart entre les indemnités versées aux étudiants en soins infirmiers (entre 28 et 50 euros par semaine, soit entre 0,80 et 1,30 euro / heure) et celui des indemnités de stage des étudiants de l'enseignement supérieur (3,9 euros / heure).

- La stratégie régionale liant mobilités et développement du numérique doit être plus clairement identifiable.
- Construire avec l'ensemble des partenaires infrarégionaux une stratégie régionale des mobilités.
- Faciliter le débat local avec les citoyens sur les mobilités.
- Anticiper l'apparition des véhicules autonomes notamment sur le plan de la compatibilité des infrastructures routières ou ferrées qui les accueilleront et de la signalisation, aux côtés des acteurs directement concernés, État et/ou Départements.

Politique territoriale

La perspective d'une politique territoriale renouvelée du Conseil régional parait remise à plus tard du fait d'une prolongation des dispositifs (contrats territoriaux) sur 2021 et de la définition des nouveaux programmes européens (FEADER avec notamment LEADER, l'axe urbain/rural du FEDER, le futur CPER).

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 15 abstentions.

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom du 1^{er} collège

Le collège 1 remercie les membres de la commission Finances-Europe et son rapporteur pour la complétude du rapport ici présenté.

Les membres du collège 1 se félicitent que nombre de nos préconisations ou points de vigilance déjà exprimés lors de la présentation de notre avis sur le plan de relance aient été ici repris par nos collègues.

Nous pouvons citer par exemple la mobilisation de la Place Financière pour diriger l'épargne vers le financement des entreprises de notre région, de manière à favoriser leur développement et leur ancrage local.

Le collège 1 s'associe pleinement à l'inquiétude exprimée sur la capacité de redressement des TPE et PME.

Les entreprises qui sont en capacité de sortir des projets doivent être accompagnées en matière *d'ingénierie de gestion de projet*.

Sur le volet Mobilités, nous devons vous faire part des difficultés actuelles d'entreprises dont les salariés empruntent quotidiennement les TER.

Entreprises privilégiées en cette période de confinement nous direz-vous, car contrairement à de nombreux commerces non essentiels, acteurs du monde culturel ou associatifs, elles sont en situation de travailler.

Certes comme l'indique le rapport : "La pandémie vient aggraver particulièrement la situation du système des transports dans son organisation et dans son fonctionnement. Par exemple, des annulations de trains/cars peuvent être liées à l'absence de conducteurs devenus cas contact." Mais il est à craindre que nombre d'entreprises qui ont fait des démarches spontanées dans le cadre de leur Responsabilité Sociétale d'Entreprise de promotion de transports plus respectueux de l'environnement voient leurs salariés revenir au mieux à des solutions de covoiturage et abandonnent définitivement l'option TER.

Déclaration de Jean-Gabriel Schamelhout, au nom de la FIBOIS

La Région a bien pris en compte, dans ses Orientations Budgétaires 2021, l'ampleur du dépérissement forestier qui touche notre Bourgogne-Franche-Comté, comme de nombreuses régions continentales d'Europe, suite aux sécheresses de ces trois dernières années et aux crises sanitaires qui affectent de nombreuses essences des peuplements.

Par le dialogue permanent entre **les services de la Région** et l'interprofession FIBOIS BFC, que nous saluons, plusieurs mesures que nous avons proposées sont inscrites, à savoir la mise en place de plates-formes appropriées pour le stockage dans le temps des bois surnuméraires de qualité "bois d'œuvre" et le renforcement de l'appui régional à l'utilisation du bois local dans la construction.

C'est alors que grande fut notre surprise en prenant connaissance du dernier paragraphe, à savoir :

"Ces interventions ne suffiront toutefois pas à ancrer l'avenir de nos forêts dans une perspective nouvelle, qui nécessite un engagement renforcé des collectivités et des citoyens pour allier économie et environnement. La Région, dans un esprit participatif, proposera la création d'un organisme ayant vocation à acquérir des forêts **pour y démontrer** qu'une gestion **plus** respectueuse des différentes fonctions de la forêt est **possible** et que chacun peut y contribuer."

Cette action représente pour mémoire 40 % du montant fléché pour la filière forêt-bois au titre des OB 2021, **4 M€ sur les 10 M€, sachant de plus que cette action n'est pas une demande des acteurs de la filière.**

Les acteurs de la filière forêt-bois sont surpris, voire contrariés, par cette affirmation pour le moins surprenante et en tout cas maladroite !

En effet, **c'est ignorer, ou pire c'est nier**, le travail mené depuis des années par les acteurs qui, en forêt publique comme en forêt privée (les hommes et les femmes de l'Office national des forêts, des coopératives forestières, des experts forestiers...) ont en charge la gestion de **plusieurs centaines de milliers d'hectares** au niveau de notre région. Ces forêts sont, pour leur grande majorité, certifiées pour leur **gestion forestière durable** dans le cadre du système de certification **PEFC**. En s'appuyant sur leur politique environnementale ces acteurs assurent au quotidien la **gestion multifonctionnelle des forêts** et la production de bois, qui est au cœur de leur mission, s'inscrit dans le respect de l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux. Enfin, plusieurs de ces structures sont certifiées ISO 9001 et donc elles visent à la satisfaction des propriétaires forestiers qui leur confient la gestion de leurs propriétés.

De plus, il est intéressant de rappeler qu'il existe un Contrat régional Forêt-Bois de Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2018-2029, contrat qui est le fruit d'un travail conjoint entre l'État et la Région, débuté en juin 2016, en étroite collaboration avec l'interprofession FIBOIS BFC. La préparation de ce contrat a fait l'objet de nombreux ateliers participatifs et discussions avec les acteurs de la filière forêt-bois, **les territoires et les associations de préservation de l'environnement**. Ce contrat a été publié au Journal Officiel de la République Française du 27 juin 2019.

Il faut savoir que ce contrat se décline en six orientations stratégiques dont la première est : **Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle.**

Cette orientation est l'expression même du quotidien des gestionnaires de la forêt publique comme privée qui va se traduire par une mobilisation accrue des bois, favorisée par une sylviculture dynamique et multifonctionnelle.

Nous tenons donc à vous dire qu'en tant que **professionnels forestiers**, ces femmes et ces hommes qui travaillent au quotidien en forêt observent, suivent et évaluent **l'impact de leur gestion respectueuse des différentes fonctions de la forêt et pour démontrer ce possible**, vous devez savoir qu'ils n'hésitent pas à se remettre chaque jour en question. Ils sont d'autre part **au front** depuis des mois pour :

- abattre, débarder, évacuer et commercialiser des millions de m³ de bois scolytés,
- expérimenter des traitements raisonnés prometteurs contre certains insectes,
- replanter des mélanges d'essences afin d'obtenir des forêts plus résilientes en ayant soin d'utiliser de plus en plus des moyens matériels qui respectent les sols et la biodiversité.

Avec gravité, pour toutes les raisons citées, la filière forêt-bois "s'abstiendra" sur l'avis sur les OB 2021.

Déclaration de Bernard Lambert, au nom de la CFDT

Incertitudes, vulnérabilité, simplification, vivre à crédit

Changer de concept ? Peut-on parler de croissance molle voire de décroissance, ou du changement radical à terme de notre modèle économique fondé sur la croissance ?

Le climat d'incertitudes dans lequel nous vivons actuellement va bouleverser les orientations budgétaires présentées pour 2021 et les projections triennales. La deuxième période de confinement va amplifier l'instabilité du contexte économique de notre région et provoquer de la casse tant au niveau de l'emploi que des fermetures d'entreprises et la disparition de nombreuses associations. Comme l'a indiqué le vice-président les marges de manœuvre sont de plus en plus étroites voire vont devenir inexistantes. Il n'y aura pas de second plan de relance. Le passage progressif de la capacité de désendettement de 4,5 années en 2018 à 9 années en 2024 va obérer la capacité future à investir de notre région. Tout cela dans un contexte de dégradation du niveau d'épargne brut. Des lendemains qui ne chantent pas ! En clair, sur le long terme, les régions vont être conduites à réduire leur investissement malgré l'embellie passagère due aux plans de relance de l'économie.

Vulnérabilités

La région dont les recettes sont très dépendantes du contexte économique voit celles-ci se contracter (TICPE, TVA) dès 2020 et plus encore en 2021 (suppression de la CVAE). Nous devenons vulnérables pour la constitution des recettes régionales 2021. Comme l'indique le projet d'avis cela correspond à 45 % des recettes de fonctionnement qui sont menacées.

Simplification et accompagnement face à la complexité, un enjeu majeur

L'efficacité, notamment budgétaire, conduit à envisager des **cofinancements** pour mener à bien des projets d'intérêt général. Difficile de passer du vertical à une démarche horizontale... au fil des ans la multiplication du nombre de dispositifs de financement accessibles (subventions, aides...) est de plus en plus difficile à appréhender pour les collectivités locales, les entreprises, l'économie sociale et solidaire, les associations... Face à cette complexité beaucoup renoncent. Pour permettre l'accès à ces dispositifs, il faut répondre à la question suivante : ont-elles vraiment les moyens de connaître et faire appel à toutes ces sources de financement ? un maquis pour beaucoup d'entre elles, une usine à gaz pour d'autres. Tout laisse à croire qu'il n'y a plus qu'une poignée de spécialistes en service de direction et très peu d'élus qui aient une véritable vision globale et la capacité d'agir.

Si les outils ne manquent pas, il devient urgent d'avoir la volonté de simplifier, permettre la territorialisation des actions et d'apporter un soutien régional en apportant un accompagnement souple et efficace. **C'est un défi majeur.**

Question à propos de la possibilité de mobiliser l'épargne locale, pour dépasser le discours et passer aux actes, est-ce que le Conseil régional va piloter la création d'un fonds régional d'épargne et d'investissement quel qu'en soit le porteur ?

Pour terminer la CFDT votera l'avis.

Déclaration de Dominique Gallet, au nom de la CGT

Ce débat sur les orientations budgétaires intervient à un moment où la crise vécue est le révélateur de ce que nous avons dénoncé depuis longtemps.

Depuis de trop nombreuses années, le débat sur les orientations budgétaires est marqué par les choix politiques de limitation du déficit public avec des politiques d'austérité successives conduisant à des budgets contraints.

Ces choix et les coupes sombres dans les budgets qu'ils ont entraînés se sont notamment traduits par la remise en cause de missions fondamentales dans les services publics, par exemple pour ceux de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de la recherche, des transports... malgré l'importance de services publics de haut niveau essentiels pour répondre aux besoins des populations.

Du fait de la situation sanitaire depuis plusieurs mois et de ses conséquences économiques et sociales, l'année 2021 sera complètement différente avec une situation budgétaire bouleversée. Les budgets d'austérité ne sont plus d'actualité. De nombreux dispositifs d'aides et des prêts sont mis en place pour tenter de répondre à l'urgence. Pour autant les orientations fondamentales des politiques publiques ne sont toujours pas remises en cause alors qu'un monde de progrès social et environnemental est à construire.

Concernant les orientations budgétaires 2021, nous comprenons la difficulté de l'exercice qui s'apparente à un pilotage à vue. Les incertitudes sont partout, pour les recettes comme pour les dépenses de fonctionnement.

La question des recettes est fondamentale alors que les dépenses ne peuvent qu'exploser.

Une part importante des recettes de la Région est désormais issue de la TVA. Nous avons alors critiqué la mise en place de ce dispositif appuyé sur un impôt totalement injuste. Nous avons revendiqué, et le faisons toujours, la nécessité d'une réforme fondamentale de l'ensemble de la fiscalité assise sur d'autres bases. Comme nous l'avions alors craint et du fait de l'activité en baisse, une baisse importante des recettes de la TVA est à prévoir, ce qui va logiquement impacter les recettes régionales.

Il devrait en être de même pour les recettes de la TICPE puisque logiquement la consommation de carburants devrait aussi diminuer. TVA et TICPE sont les exemples d'impôts assis sur la consommation dont la chute drastique se traduit automatiquement par une chute identique des rentrées fiscales rendant problématique la mise en œuvre ou la poursuite de politiques régionales pourtant indispensables.

Si le fléchage de certaines recettes sur des programmes spécifiques a du sens politiquement, la territorialisation de ces impôts pose la question de la pérennité en volumes de ces recettes pour tenir dans le temps les engagements et les programmes. La TICPE est l'exemple de cette situation où la baisse de consommation donnerait moins de moyens pour financer les infrastructures alternatives pour un report modal. Concernant les transports, nous réitérons notre position sur le ferroviaire et les risques liés à l'ouverture à la concurrence avec le besoin de créer des structures spécifiques qui seront cessibles à de nouveaux entrants potentiels alors que la mutualisation réalisée à travers l'opérateur unique qu'est la SNCF est économiquement plus sobre en finances publiques et efficace socialement.

Concernant l'exonération des cartes grises sur les véhicules hybrides et électriques, certes ce type de véhicules permet de baisser les émissions de CO2 et c'est bien, mais ils ne constituent pas la solution d'avenir pour la transition écologique puisqu'ils riment avec augmentation de la consommation électrique, nécessité de batteries, utilisation de métaux rares... Dans une région comme la nôtre marquée par l'industrie automobile, nous avons un important besoin de recherches, notamment sur l'avenir de la motorisation des véhicules pour être à la fois écologiquement responsable et économiquement viable.

Parce que l'avis ne pointe pas suffisamment ces questions, la délégation CGT s'abstiendra.

Déclaration de Sandrine Carette, au nom de la FSU

La FSU regrette fortement que l'avis ne reprenne pas sur son volet, l'ensemble du travail rendu par la commission formation sur les OB, fruit d'un travail riche et reflet d'une démarche ambitieuse, en lieu et place des analyses et préconisations trop partielles restituées dans cet avis.

Pour ces raisons la FSU s'abstiendra sur l'avis.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Avant d'intervenir sur le rapport d'OB, je tiens à m'associer aux messages exprimés dans les propos liminaires du président Roy et de plusieurs conseillers sur les valeurs portées par l'École de la République et ce tant à titre personnel qu'au titre des établissements d'ESRI.

Le texte d'OB est dense et il est parfois difficile d'en suivre le cheminement, tout particulièrement dans la partie II-Poursuite des politiques publiques, partie qui juxtapose considérations générales, des actions, des mesures, sans qu'il soit toujours possible d'y lire des choix en réponse à une politique clairement affichée.

De façon générale, l'interrogation formulée par le CESER de façon récurrente sur l'évolution du modèle économique reste sans réponse, même si le principe en est acté dans la feuille de route pour l'économie circulaire (page 73).

Plus ponctuellement, sans aborder ici plusieurs points qui font écho à des sujets que nous traiterons plus tard dans la séance, je souhaite intervenir sur deux sujets en complément de l'avis que vient de présenter Vincent Delatte :

1- L'ESRI est affiché **comme la priorité** page 91 : comment faut-il comprendre ce libellé ?

Ni le récapitulatif des actions qui suit cet intitulé, ni la référence faite au SRESRI n'apporte de réponse. Certes, l'engagement de la Région est conséquent et doit être salué, mais qu'il s'agisse du Sradet, du PAIR, et aujourd'hui des OB, on ne peut que constater que les missions ESRI sont insuffisamment mobilisées dans les grands axes stratégiques de la Région.

L'Université n'est présente dans ce plan d'accélération que par des opérations immobilières et, sur la transition écologique, la Région ne s'engage et ne s'appuie que sur la seule recherche Hydrogène alors que, en cohérence avec l'ambition régionale, l'enseignement supérieur et la recherche doivent être mobilisés dans leur globalité, en lien avec l'environnement social, économique, institutionnel, citoyen et qu'il convient de structurer l'écosystème dans lequel s'inscrivent les entreprises de façon à favoriser la synergie entre Économie-ES et recherche.

Ce qui m'amène à interroger sur les attentes de la Région vis-à-vis de l'ESRI : il ne s'agit pas de lire ici une demande de financement des activités mais bien de mobiliser l'Université pour que ses missions de service public contribuent au plan de relance.

Comment la Région envisage-t-elle de mobiliser l'expertise scientifique multidisciplinaire que représentent l'UBFC pour préparer demain ?

2- Dans la partie crédits européens, j'ai naturellement regardé avec attention le programme Interreg France-suisse. Les grandes orientations sont ambitieuses ; concrètement, comment est-il envisagé d'y travailler, le programme interreg étant l'un des outils à mobiliser mais pas le seul ?

Sans dérouler la liste de ces orientations, je retiendrai l'objectif de "*Poursuivre le développement d'une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive*" et reprendrai mon interrogation sur les éventuels contacts pris avec nos voisins suisses, notamment sur la filière horlogère.



Avis sur le rapport 1-4 de l'Exécutif régional
**Tarifs de la taxe intérieure de consommation
sur les produits énergétiques (TICPE "Grenelle"
pour 2021)**

Rapporteur : Vincent Delatte

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est une ressource transférée de l'État au titre de différents transferts de compétences au profit des Régions. Les modalités et les montants des compensations financières sont actualisés chaque année en fonction des droits à compensation ouverts en lois de finances.

La TICPE est composée d'une part modulable et d'une part "Grenelle". Les recettes issues de la majoration de la part "Grenelle" sont exclusivement destinées au financement de projets d'infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnés aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Le rapport de l'Exécutif régional propose de reconduire (pour 2021) la majoration des tarifs de la taxe intérieure de consommation sur les carburants, respectivement à hauteur de 0,73€ par hectolitre s'agissant des supercarburants, et de 1,35€ par hectolitre s'agissant du gazole.

Avis du CESER

Le CESER ne formule pas d'observation particulière.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 3 abstentions.

Avis sur le rapport 2-4 de l'Exécutif régional
Schéma régional de l'itinérance touristique

Rapporteuses : Marie-Caroline Godin et Anne Parent

Le SRDTL (schéma régional de développement du tourisme et des loisirs) pour la période 2017-2022, adopté en octobre 2017, incarne l'ambition touristique de la Région et pointe en particulier les grands itinéraires de découverte, comme autant de leviers pour capter les flux touristiques et induire des retombées économiques.

Le quatrième objectif stratégique SRDTL vise à développer les grandes filières touristiques de la région, dont le tourisme fluvial et l'itinérance comme filière d'excellence, contribuant à l'attractivité et à la notoriété du territoire régional, en France et à l'étranger. Ainsi, la démarche de développement de l'itinérance s'inscrit dans deux des 36 chantiers et priorités de ce schéma : le chantier n° 19 (Filière Itinérance) et le chantier n° 23 (Filière Tourisme fluvial).

C'est dans ce cadre que la Région a décidé d'élaborer un Schéma régional de l'itinérance touristique (SRIT). Il propose de donner une nouvelle ambition en matière d'itinérance, pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, une terre d'excellence d'une itinérance touristique de sens, de diversité et écoresponsable. À cet effet, cinq leviers seront mobilisés :

- la priorisation des itinéraires d'intérêt régional autour d'un premier niveau et d'un niveau d'excellence,
- la mobilisation de l'intelligence collective au service de l'itinérance touristique,
- la structuration d'un réseau d'itinéraires,
- l'innovation autour de l'offre,
- l'excellence de l'accueil.

La feuille de route se décline en quatre axes stratégiques et treize fiches actions.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER apprécie la présentation du rapport par les services de la Région. **Le Schéma régional de l'itinérance touristique (SRIT) est un rapport de grande qualité**, à la fois didactique et pédagogique. Il montre l'importance du Conseil régional en tant que chef de file sur cette thématique.

Le CESER relève **l'exemplarité de la démarche de concertation conduite par le Conseil régional** avec l'ensemble des acteurs, notamment les Conseils départementaux, et la **cohérence de la vision stratégique**. Toutefois, les EPCI auraient pu être davantage associés.

Le CESER souligne les mots-phare sur lesquels repose la stratégie : sens, diversité, écoresponsabilité. Ils répondent à des préconisations formulées dans nos travaux.

Le CESER retient que ce document a été en partie construit sur des préconisations figurant dans des travaux antérieurs des CESER Bourgogne et Franche-Comté.

Le CESER note que ce schéma mobilise à la fois des acteurs et des publics de niche, dans le cadre **d'un tourisme qui nous semble parfaitement adapté aux caractéristiques de la Bourgogne-Franche-Comté**.

Nous relevons que des choix ont été faits. Ainsi, concernant les véloroutes, ont finalement été retenus des itinéraires structurants, d'intérêt régional, tels que l'Eurovélo 6, le Tour de Bourgogne à Vélo, la Grande Traversée du Jura (GTJ) à vélo, la FrancoVéloSuisse, la Voie Bressane, la V50 Moselle-Saône à vélo ou la Compostelle à vélo. Ces équipements bénéficieront d'un accompagnement spécifique. Aucun itinéraire n'a cependant été écarté a priori. En effet, la Région a soumis des grilles d'analyse aux Départements, qui ont proposé en retour 42 itinéraires. Un arbitrage a été rendu. Nous comprenons la nécessité de prioriser les actions. Pour autant, nous rappelons l'importance des voies vertes. Il serait intéressant d'aller au plus fin des territoires, pour connecter de plus grandes boucles. Nous serons très attentifs aux soutiens que pourront apporter Départements et Agglomérations à ces équipements, en complément des aides classiques de la Région (c'est-à-dire hors SRIT).

Le CESER souhaite insister sur plusieurs points, certes inscrits dans ce schéma, mais réclamant une vigilance toute particulière : la qualité de l'accueil, des prestations proposées par l'ensemble des acteurs touristiques (notamment ceux de l'hébergement et de la restauration), l'état et la signalétique des itinéraires, la communication, en évitant un tourisme de masse, facteur de dégradation des milieux et des ressources.

Concernant l'hébergement, notre région, dans certains secteurs, est marquée par la désertification. Comment le Conseil régional peut-il inciter les acteurs locaux publics et privés à proposer de l'hébergement ? Il conviendra d'être attentif à la nature des offres, car il peut y avoir des effets d'aubaine, en particulier sur les chemins de Compostelle. Des services devront également être développés (réparation pour les vélos, accueil pour les chevaux...).

Le bon état des itinéraires devra également être garanti. Ce n'est pas toujours le cas, en raison d'activités diverses et de comportements inciviques. Le "Vivre ensemble", qui est au centre des préoccupations et des politiques publiques de la Région depuis son installation, impose des règles, et des sanctions en cas de non respect de celles-ci. À cet égard, nous préconisons la mise en œuvre d'un projet pédagogique, notamment avec de l'affichage, au début et au cours des itinéraires, pour rappeler ces règles. Cet affichage doit se distinguer de la signalétique traditionnelle, que personne ne lit et qui trop souvent défigure l'environnement. Il existe dans notre région des TPE qui pourraient répondre à cette demande.

L'axe 3 du schéma porte sur la communication et la promotion. Cette dimension est essentielle, sinon les actions contenues dans ce document auront une portée limitée. L'action 3.1 prévoit la création d'un site web régional destiné à recenser l'ensemble des itinéraires d'excellence. Certes, les touristes utilisent aujourd'hui majoritairement Internet pour réserver/planifier leurs séjours. Cependant, ils ont essentiellement recours à des plateformes mondialement connues. Attention donc à ne pas mettre trop de moyens sur un site vitrine régional, mais plutôt privilégier la visibilité de l'offre là où se trouvent les touristes.

Le CESER regrette le manque d'ambition transfrontalière avec la Suisse de ce schéma, tant du point de vue des destinations, dans le cadre des itinéraires proposés, que d'ouvertures à la journée pour des touristes qui résideraient en Bourgogne-Franche-Comté ou pour ses habitants. Sans établir des partenariats, dont on sait qu'ils sont très difficiles, voire impossibles à mettre en place durablement concernant cette thématique, il est possible d'identifier une offre pour la Bourgogne-Franche-Comté, qui valorise sa proximité avec la Suisse. Il s'agit là d'une véritable opportunité qui n'est absolument pas saisie.

En termes de "point de départ", la présence de la Suisse n'est pas mentionnée, en lien avec des extensions de réseau, ou des boucles que l'on pourrait qualifier "d'exotiques".

Dans le cadre d'une "approche clientèle et marché", il serait tout à fait possible de proposer des produits touristiques à la journée, vers la Suisse en s'appuyant sur l'originalité du passage d'une frontière internationale.

Concernant les axes stratégiques, la Bourgogne-Franche-Comté est un point de départ idéal pour des boucles thématiques vers la Suisse en valorisant les transports ferrés sous la forme de véritables produits touristiques, auxquels s'ajoute la valorisation de plusieurs itinéraires franco-suisse, ainsi que la mise en place d'itinéraires locaux combinant pédestre/cyclisme (à titre d'exemple, le Chemin des rencontres entre La Chaux-de-Fonds et le Val de Morteau).

En conclusion de cet avis, nous rappelons que pour être opérationnel, le SRIT devra reposer sur un pilotage efficient, mobilisant les acteurs du niveau local, intercommunal et départemental aux côtés du Conseil régional, sans quoi les actions inscrites n'auront que peu d'impact.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 2 abstentions.



Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
**Rapport d'activité 2019 de la convention
d'exploitation du réseau TER de Bourgogne-
Franche-Comté**

Rapporteur : Cédric Journeau

Dans le cadre de la convention d'exploitation TER 2018-2025, SNCF Mobilités produit au plus tard le 30 juin de chaque année, un Rapport d'Activité Annuel.

Avis du CESER

Le CESER a lu avec attention ce rapport d'activité des TER en 2019. Il regrette de ne pas avoir vu le même type de document en 2018, année de commencement de la convention 2018-2025.

Le CESER se réjouit de l'augmentation de la fréquentation des TER en 2019 et des recettes en particulier grâce à une grille tarifaire attractive, une desserte améliorée sur 4 lignes TER (Nevers-Dijon, Montchanin, Paray-le-Monial, Besançon-Belfort ou La Chaux-de-Fonds). Le CESER rappelle également la réouverture de la ligne Belfort-Delle en décembre 2018 dont la fréquentation est mitigée pour une première année entière, en 2019, d'exploitation. Il convient également de souligner les facteurs favorables au TER pour l'année écoulée (prix du carburant en hausse).

Le CESER note aussi la richesse des informations recueillies (dessertes, matériel...) mais regrette l'absence de données sur la totalité des lignes qui permettrait de se forger une opinion la plus objective possible.

Un point regrettable, déjà souligné par le CESER dans ses précédents avis, est la mise en évidence dans ce rapport d'une part de déshumanisation actée dans les gares et trains. Tout ne peut être dématérialisé dans les gares, et de surcroît la présence humaine demeure essentielle pour assurer l'accessibilité des quais. Le CESER souhaiterait disposer d'un retour d'expérience des déplacements d'agent hors gare expérimentés dans certains territoires pour développer l'attractivité de l'offre TER.

Le CESER incite la Région à poursuivre cette politique d'attractivité en 2021 avec une ambition qui doit rester importante malgré la crise sanitaire actuelle qui impactera durablement la mobilité.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à la majorité - 1 contre.



Déclaration de Guy Zima, au nom de la CGT

Ce rapport d'activité 2019, même tardivement communiqué, est une avancée pour l'information du CESER. Ces informations sont orientées sur les indicateurs choisis par l'Autorité organisatrice des mobilités (AOM) qui est la Région, et l'exploitant qui est la SNCF et pourraient être plus exhaustives, mais comme la commission nous saluons ce premier pas.

Les éléments présentés nous confortent dans notre avis initial et les réserves émises sur cette convention et nous invitent notamment à renouveler nos craintes sur la déshumanisation des services en gares comme dans les trains et ses effets sur les usagers. Cette productivité humaine comme moteur de cette convention a été remise en cause lors du maintien de certains guichets de gare et nous nous en félicitons ainsi que les territoires et usagers qui en bénéficient.

Nous rappelons que les questions du transport sont très liées au contexte et l'année en cours le démontre. Nous serons vigilants aux conditions de reprises post Covid au-delà du simple équilibre financier de la convention, notamment sur les questions du niveau de service, de la réhumanisation et du report modal.

Sous la réserve de ces remarques, la CGT votera l'avis de la commission.



Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional
**Présentation du rapport de développement durable
2019-2020**

Rapporteuse : Martine Esther Petit

Le présent rapport répond au décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants).

Avis du CESER

Une place pour le CESER dans le RADD 2019-2020

En 2018 et 2019, le CESER avait regretté de ne pas figurer dans le Rapport annuel de développement durable (RADD) alors même que ce rapport constitue une occasion de mettre en avant l'action co-construite entre le CESER et la Région. Le CESER avait donc demandé que le RADD fasse systématiquement mention de son activité. Le CESER note avec satisfaction la prise en compte de ces remarques pour ce rapport 2019-2020, à la p. 13 du rapport avec un paragraphe intitulé "*La Région travaille en collaboration avec le CESER*".

Sur la problématique de la gestion économe des espaces

Depuis plusieurs années, le CESER regrette l'absence de prise en compte dans le RADD des éléments des politiques régionales liées directement ou indirectement à la question qui constitue pourtant l'une de ses priorités régionales via le SRADDET, celle de la gestion économe des espaces. Le CESER demande ainsi à nouveau que le RADD fasse au moins mention de l'action du Réseau d'observation de la consommation des espaces en région (ROCER) copiloté par l'État et la Région.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Avis sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional
Parcs Naturels Régionaux de Bourgogne-Franche-Comté

Rapporteuse : Marie-Laure Schneider

Ce rapport porte sur deux demandes :

- L'approbation de l'ensemble des pièces (charte, statuts du Syndicat mixte, périmètre), visant à permettre la création du PNR du Doubs Horloger.
- L'approbation de l'ensemble des pièces (charte, statuts, périmètre), visant au renouvellement du classement du PNR du Morvan.

Il s'agit enfin d'autoriser la Présidente du Conseil régional à transmettre les projets de charte et les présentes délibérations au Préfet de région afin de solliciter, au nom de la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour une durée de 15 ans :

- la création du Parc naturel régional du Doubs Horloger,
 - le renouvellement du classement du Parc naturel régional du Morvan,
- qui donneront lieu à des décrets de classement du 1^{er} Ministre.

Avis du CESER

Sur la création de Parc Naturel du Doubs Horloger

Le CESER rappelle ici ce qu'il avait énoncé dans son avis "Avis sur le projet de "Loi 3D" : regards croisés du CESER Bourgogne-Franche-Comté" en mai 2020.

Le CESER reconnaissait dans cet avis "*les PNR comme bases d'impulsion de coopérations amplifiées*" particulièrement dans un cadre frontalier avec ce projet de Parc naturel du Doubs Horloger, côté français, vis-à-vis du Parc naturel du Doubs, côté Suisse. Alors que d'un point de vue environnemental tout est à gérer en continuité de part et d'autre de la vallée du Doubs, la logique d'un dispositif de pilotage franco-suisse a été refusée par les services instructeurs du projet français. Or, le CESER insiste de nouveau ici sur sa proposition de lancer une expérimentation d'un portage franco-suisse de ces deux parcs. Ce principe d'expérimentation pourrait être intégré comme élément nouveau des modalités de gouvernance du PNR du Doubs Horloger contenues dans la Charte. Si le CESER a bien conscience de la complexité d'un tel projet mettant en liaison deux États et une multiplicité d'acteurs locaux tant Suisses que Français, il en appelle également au Conseil régional pour affecter un ETP dédié à l'accompagnement d'une telle expérimentation. Pour le CESER, le Conseil régional doit en effet prendre l'initiative sur ce sujet en jouant un rôle de "stimulateur" auprès des acteurs concernés pour asseoir concrètement cette idée d'un co-portage franco-suisse de ces deux parcs.

Des actions concrètes de créations de marques ou labels communs aux deux parcs pourraient être également initiées.

La représentation du CESER n'est pas prévue, à ce stade, dans les statuts du syndicat mixte du PNR du Doubs Horloger. Le CESER a pris bonne note que le Conseil régional ferait remonter cette demande de représentation afin qu'elle puisse être prise en compte et prochainement précisée.

Sur le renouvellement du classement du Parc Naturel Régional du Morvan, le CESER n'émet aucune observation particulière.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 1 abstention.

Déclaration de Jean-Gabriel Schamelhout, au nom de la FIBOIS

Dans la Charte fondatrice du PNR du Doubs Horloger, la mesure 3.2.1 "Gérer durablement les ressources forestières" propose un ensemble de dispositions pour :

- Dynamiser la gestion forestière.
- Renforcer la durabilité des pratiques sylvicoles.

On ne peut que valider ces dispositions sachant qu'elles sont déjà menées depuis de nombreuses années par les différentes structures adhérentes au sein de l'interprofession FIBOIS BFC.

Aussi, pour mémoire, sur saisine de l'Exécutif sur le dossier "PNR du Morvan-Renouvellement de la Charte 2020-2035, mars 2018" **le CESER avait pointé la nécessité du dialogue des acteurs du parc du Morvan avec la filière forêt-bois.**

Extrait de l'avis du CESER de mars 2018 : *"Le CESER ne peut qu'encourager à des concertations les plus larges possibles avec les partenaires du PNR dont les acteurs socioprofessionnels de la filière bois, la forêt étant l'une des richesses majeures du Morvan"*.

La filière forêt-bois, au travers de son interprofession FIBOIS BFC, renouvelle à ces deux PNR sa légitime expression d'être un **partenaire-acteur** auprès d'eux pour les actions qui traitent de la forêt.

Gageons que le **PNR du Doubs Horloger** soit dans cette logique de **concertation** et de **partenariat** !

Avis sur le rapport 4-8 de l'Exécutif régional
Avenant n°1 à la convention ARS-Région 2017-2022

Rapporteuse : Pierrette Bardey

La convention cadre ARS-Région 2017-2022 arrivant à mi-parcours, les deux parties ont souhaité actualiser ce programme d'actions, par un premier avenant. Celui-ci intègre les actions nouvelles inscrites dans le cadre de la feuille de route santé adoptée en juin 2019, à savoir :

- le soutien au transport sanitaire hélicoptéré d'urgence par l'aménagement des aires de poses des hélicoptères et des zones d'avitaillement (action 3.4),
- le déploiement du FRES : Fonds Régional d'Expérimentation en Santé (action 2.4),
- la valorisation des métiers de la santé (action 5.4),
- le soutien au sport sur ordonnance (action 8.2),
- une réflexion à mener sur la création d'hôtels de patients (action 3.5).

Il abroge par ailleurs deux actions pour lesquelles aucune suite n'est envisagée (action 3.3 - Nos facteurs au service de la santé et 9.1 - Patrimoine hospitalier).

Enfin, il permet d'enrichir le partenariat en l'inscrivant dans le contexte sanitaire actuel et dans celui de la transformation du système de santé qui en résulte.

Avis du CESER

Le CESER salue les efforts faits par la Région sur une thématique qui ne lui est pas dédiée directement mais qui concerne l'ensemble des habitants de la région, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire.

Le CESER relève qu'une réflexion sera menée en 2021 afin d'étudier l'opportunité, pour un ou deux centres hospitaliers de la région, de créer des hôtels de patients (action 3.5). Cette possibilité d'hébergement en amont, en alternance, ou en aval d'une hospitalisation avait été prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 (article 53). En novembre 2015, et sur demande de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), la Haute Autorité de Santé (HAS) a publié un rapport d'orientation qui définit les conditions d'accès et les critères d'éligibilité des patients à cette prestation.

En cohérence avec son avis sur la "Feuille de route santé Bourgogne-Franche-Comté 2019-2021" (juin 2019), le CESER se félicite de la prise en compte du sport sur ordonnance (action 8.2). Nous rappelons cependant que nous espérons une généralisation des actions à l'ensemble de la région. Par ailleurs, nous précisons que le sport sur ordonnance recouvre un public souvent trop restreint aux personnes malades ou ayant des incapacités. Les bénéficiaires du sport doivent être considérés comme des principes de prévention avant même l'apparition de problèmes et/ou maladies. Ainsi, le CESER souhaiterait que des activités sportives et de sensibilisation à la pratique sportive soient généralisées à un public plus large, a minima dans le cadre de la prévention primaire en lien avec les associations sportives régionales.

Sur ce sujet, nous notons toutefois que la Région renforce son action en accompagnant l'accroissement du PASS (de 1000 à 1500 bénéficiaires) par la prise en charge d'une partie des frais d'inscription aux séances d'activité physique et sportive prescrite par les professionnels de santé.

Le CESER note avec satisfaction que, dans le but d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants en santé en période de stage, la Région envisage de soutenir, via le PAIR (Plan d'accélération de l'investissement régional), la création d'internats pour les étudiants et internes (action 5.5).

En revanche, le CESER regrette qu'aucune action ne cible l'accompagnement psychologique des étudiants de santé.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 6 abstentions.

Déclaration de Dominique Gallet, au nom de la CGT

Notre pays vit actuellement une crise sanitaire majeure. Les réalités des dégâts du virus sont indéniables, mais c'est bien la capacité de notre système de santé à faire face et à pouvoir assurer la prise en charge des malades qui est en jeu : campagne massive de tests, capacité à isoler, à suivre, au besoin à traiter et hospitaliser.

Rappelons-nous nos débats au CESER sur les plans régionaux de santé, notamment sur le PRS2 avec la participation de la présidente de région à notre plénière. Nous avons alors dénoncé le sentiment d'abandon vécu et manifesté par les populations face aux projets de l'ARS. Rappelons-nous les alertes portées par la CGT sur la casse des hôpitaux de proximité, les diminutions de lits, la saturation des services et notamment des services d'urgence, l'insuffisance des moyens en personnels...

Sur la proposition d'ouverture d'hôtels de patients, ce dispositif serait, à notre avis une forme d'adaptation à la casse des services de santé et de soins opérée ces 25 dernières années. Nous sommes donc très critiques sur ce type d'évolution, c'est à l'hôpital d'assurer l'accueil, l'hébergement et la logistique des patients sans passer par une externalisation. Cela impose, là encore, de lui en donner les moyens.

Certes, le Conseil régional n'a pas de compétences directes sur les questions de santé. Pour autant, parce que le droit à la santé est un droit fondamental, le Conseil régional doit pouvoir intervenir auprès de l'ARS pour une autre politique de santé, appuyée sur d'autres financements, afin de pouvoir répondre efficacement à l'ensemble des besoins de santé des usagers, de la prévention aux soins, dans l'ensemble du territoire régional.

Sous la réserve de ces compléments la CGT votera pour l'avis.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

En complément de l'avis qui vient d'être présenté, plusieurs questions sur le programme de mise en œuvre du conventionnement :

1- Les axes 5 et 7 engagent les missions et les RH des Universités et reposent même sur ces missions, comment les universités ont-elles été associées à l'élaboration de ce programme ?

Plus précisément, figure ici le projet de fac dentaire, autrement dit le projet d'implanter un cursus odontologie dans les universités de BFC. Pour avoir porté ce projet il y a de nombreuses années, dans une logique de partenariat et même de co-habilitation des Universités de Bourgogne et Franche-Comté, je suis attentive à son devenir.

Je m'étonne du raccourci fait par l'ARS qui lie la réussite aux études de santé et accès aux campus pour les étudiants de territoires éloignés.

Comment s'articule le pôle de recherche en santé publique et les stratégies scientifiques universitaires ? Je me permets de rappeler que la France se démarque à l'international en limitant la Santé publique au champ médical alors qu'elle relève ailleurs d'une approche fortement pluridisciplinaire.

Le partenariat entre l'ARS et les dispositifs BF care et Innov'Health nécessiterait d'être précisé. Comment ces deux dispositifs coordonnent-ils leurs actions ? Comment le projet inscrit ici s'articule-t'il avec les politiques universitaires ?

2- L'axe 6 repose sur l'engagement de l'ARS sur 3 thèmes : alimentation et alimentation collective, projet de territoire et urbanisme. Dans sa récente autosaisine sur le premier de ces trois thèmes, le CESER fait le constat de la complexité du paysage institutionnel et y voit un frein à avancer sur des enjeux essentiels. Comment l'ARS voit-elle son intervention sur l'ensemble de l'axe 6 de ce partenariat qui la lie à la Région BFC ? Est-elle prête à s'inscrire dans la nécessaire structuration des interventions de nombreux acteurs et donc à s'inscrire dans les réseaux d'acteurs ?

3- Enfin, je m'étonne que cet accord ne fasse pas référence aux enjeux de coopération transfrontalière dans le champ de la santé. Le décret de décembre 2019 sur l'accord cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière pourrait permettre des avancées significatives sur l'organisation des soins et l'accès aux soins des populations de part et d'autre de la frontière.

Déclaration de Nadhem Ben Rahma, au nom de la FAGE

Tout d'abord je rejoins entièrement les questionnements posés par Françoise Bévalot.

D'autre part, ma 1^{re} intervention est en fait une interrogation sur le devenir du soutien à la première année commune des études de santé qui, depuis cette année, n'est plus, remplacée par 2 nouveaux modes d'entrée en santé : les PASS et les LAS.

Et ma 2^e intervention vient en complément du regret exprimé dans l'avis du CESER sur l'absence d'accompagnement psychologique des étudiants en santé. En effet si on peut saluer certains dispositifs mis en place par certains établissements, universités, ou encore par l'ARS qui répertorie sur son site certaines de ces initiatives, il n'y a rien de spécifique (en tout cas, pas à ma connaissance) à destination des étudiants en santé à l'échelle régionale. Alors même que leurs actions et déploiement sont sur tout le territoire, et alors que nous savons que nous avons affaire à un public particulier qui fait face à une situation sans précédent, à un investissement sans précédent, parfois au détriment de leur formation. Et surtout affaire à un public qui a tendance à interioriser stress et doutes, ne sachant pas toujours vers qui se tourner, augmentant ainsi les risques de dépression/burn-out. C'est pourquoi je regrette vivement cette absence de nouvelles actions à l'horizon 2022 en direction des étudiants de santé, et, sans vouloir en faire un argument d'autorité, je dis ça en connaissance de causes étant moi-même en études de santé.



Déclaration de Cédric Journeau, au nom de la FNAUT

Le soutien de la Région, à travers cet avenant, au renforcement des moyens hélicoptérés et de leurs plateformes, ne doit pas occulter le fait que ces hélicoptères n'interviennent que sur des missions d'urgence vitale. De fait, ils ne remplaceront jamais des services d'urgence ouverts 24/24h, 7/7j, toute l'année qui eux prennent en charge toutes les pathologies. L'ARS avait pour projet malsain de fermer certains de ces services les nuits (exemple : Clamecy, Cosne, Tonnerre...).

Il est essentiel que la Région BFC mette une clause dans son avenant indiquant qu'elle se refusera à tout soutien financier de l'ARS si ce plan destructeur était encore envisagé. Au regard des difficultés sanitaires actuelles, ce sujet est d'autant plus d'actualité.

Avis sur le rapport 5-1 de l'Exécutif régional
**Rapport de situation 2020 – Égalité Femmes/
Hommes**

Rapporteuse : Denise Paul

La loi du 4 août 2014 "pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes" prescrit aux collectivités territoriales (article 61) de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport de situation 2020 comporte trois parties. Il aborde d'abord la situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, situation basée sur les données extraites du bilan social 2019. Il expose ensuite les points saillants de la politique égalité de la Région, avant de terminer par le plan d'action 2021. Il est à noter que depuis la dernière édition, les résultats statistiques ont été enrichis de nouvelles observations genrées, en particulier grâce à la méthode dite de calcul vertical. Cette méthode compare la répartition au sein d'un même groupe (verticalement) sur un sujet, et non plus horizontalement, entre les femmes et les hommes.

Ce rapport évoque également la situation des femmes pendant la crise sanitaire.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER apprécie la présentation du rapport de situation 2020 – Égalité femmes-hommes et remercie la vice-présidente en charge du Sport, de l'Égalité et de la Citoyenneté et les services de la Région.

Nous disposons désormais d'un certain nombre de données sur quatre années, le Conseil régional a tenu compte de nos remarques des années passées, en particulier celles formulées l'année dernière.

L'année 2020, du fait de la crise sanitaire, risque de ne pas voir les réalisations attendues.

Dans les postes d'encadrement, les femmes demeurent sous représentées, ce qui n'est pas nouveau. Et si nous notons une évolution positive, celle-ci est très faible sur quatre années, les inégalités persistent. Subsiste, notamment, le plafond de verre empêchant la progression des femmes vers les strates supérieures du pouvoir et de décision.

L'écart salarial entre femmes et hommes se maintient. Certes, on ne peut pas imaginer que cet écart se résorbera en quelques années. Pour autant, la Région doit mener des actions plus volontaristes, assimilées à une sorte de discrimination positive, pour remonter la pente rapidement.

Nous notons que l'action n° 7, inscrite dans l'axe "Observer et anticiper", reprend le principe (exposé dans le rapport 2019) de saisir le CESER pour recueillir ses propositions vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce cadre, les perspectives 2021 de cette action prévoient "la mise en œuvre de certaines pistes d'action préconisées par le CESER sur la monoparentalité" ce dont nous nous félicitons. Deux de nos préconisations sont déjà ciblées dans ce document :

- 3.1 Flécher des aides spécifiques aux activités culturelles et sportives destinées aux familles monoparentales (parent et enfant) suivant des conditions de ressources.
- 6.1 Privilégier une approche globale de l'accès à la formation comprenant les coûts pédagogiques, les transports et les coûts périphériques dont ceux liés à la garde des enfants.

Il est également évoqué "la réalisation par le CESER des travaux sur le 2^e volet de la précarité, celui de l'isolement." La réflexion sur ce sujet est déjà engagée.

Nous relevons la volonté de la Région de mieux diffuser la culture de l'égalité dans son plan de formation. À cet égard, les actions de sensibilisation menées en direction des encadrant.e.s et des correspondant.e.s égalité sont intéressantes.

Le CESER note plusieurs actions importantes. Tout d'abord la Convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en Bourgogne-Franche-Comté 2020-2024, adoptée en juin 2020, s'appuyant sur quatre axes :

- la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- le développement et la transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel,
- le renforcement de la mixité des filières et formations,
- le pilotage de la convention au niveau régional.

Nous retenons également la création, au printemps 2020, d'une deuxième implantation du Planning familial dans notre région (en Côte-d'Or, qui s'ajoute donc à celle de Chalon-sur-Saône).

Le CESER souligne également les initiatives menées en direction du monde sportif. Il souhaiterait toutefois qu'elles soient étendues à d'autres domaines, tels que la culture et l'ensemble du secteur associatif (éducation populaire, dont associations étudiantes...).

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 2 abstentions.

Déclaration de Nadjem Ben Rahma, au nom de la FAGE

Là encore en complément de l'avis du CESER. Du fait des compétences de la Région et de l'intérêt de sensibiliser dès le plus jeune âge, il est normal que la plupart des actions développées dans le rapport soient en direction des collèges-lycées notamment. Mais je tenais à appuyer, ici dans notre assemblée, la volonté du milieu associatif étudiant (et plus généralement je pense du milieu universitaire) de travailler sur les questions d'égalité femme-homme, et notamment sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

À savoir que depuis le 13 mars 2020, un décret relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique a été publié. Ce décret annonce la mise en place obligatoire, au sein des établissements de l'enseignement supérieur, de cellules traitant les questions de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles.

Le rôle de ces cellules ne doit pas seulement se concentrer sur le traitement de cas de victimes. Un enjeu de prévention se doit d'être réalisé. En effet, par des temps de formation, de prévention, de communication impulsés par les cellules, par les élu.e.s étudiant.e.s, et donc, pourquoi pas, par la Région, la sensibilisation à ces questions auprès de la communauté universitaire, qu'elle soit étudiante ou non, permettra (je l'espère) l'éveil des consciences et l'instauration d'un climat de sécurité dans nos établissements et notre société.

Autosaisine

Les incidences de la pandémie Covid-19 sur l'éducation et la formation en Bourgogne-Franche-Comté

VOTE : Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

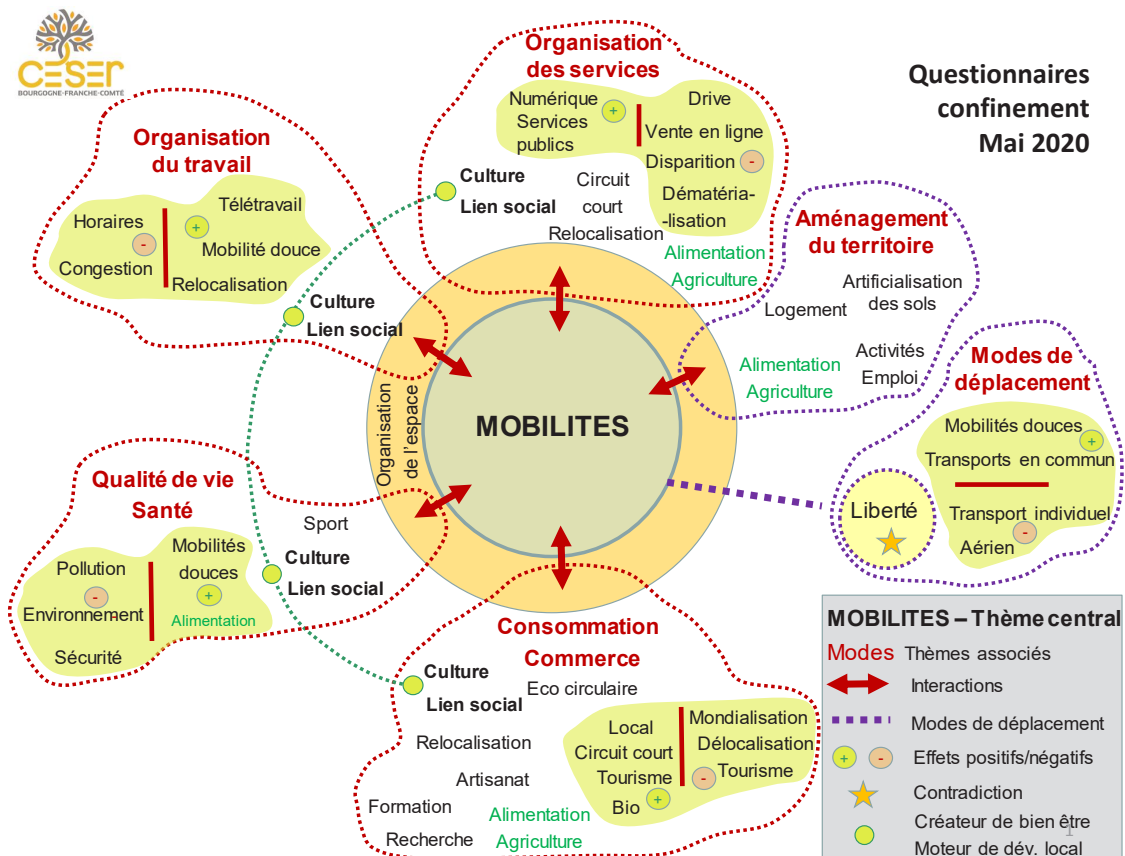
Présentation par Françoise Frèrebeau et Bernard Échalier, rapporteurs

Déclaration

Thierry Rigaud, au nom de la COMUE BFC

En tant que représentant des organismes de recherche, je tenais à abonder dans le sens des rapporteurs de l'autosaisine en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, et plus précisément les doctorants. En tant que directeur d'une école doctorale, il m'est agréable de rendre hommage à la capacité de réaction du Conseil régional BFC (entre autres acteurs, au premier rang desquelles les Universités), qui a permis le prolongement du financement de nombreux doctorants. Ce prolongement a été, et reste à l'heure actuelle, précieux pour terminer leur thèse dans de bonnes conditions.

Présentation, par Alexandre Moine, des résultats du questionnaire-confinement



Déclaration

Pascal Blain, au nom de la FNE BFC

Madame la présidente vient d'évoquer le soutien du Conseil régional au programme d'actions pour le développement de l'alimentation de proximité pour l'année 2020 porté par le réseau des chambres d'agriculture (délibération du 25 septembre 2020 allouant à la Chambre régionale d'agriculture un montant de 84 682 €, en particulier pour l'animation régionale du réseau de plateformes "J'veux du local").

Au 10 novembre 2020, le site <https://www.jveuxdulocalbfc.fr/> ne propose encore que 983 adresses réparties de manière très inégale (sur 7 des 8 départements de la région : la Nièvre n'a encore rien renseigné) **dont seulement 203 adresses de producteurs et/ou distributeurs de produits BIO...** Je souligne que l'identification des producteurs Bio n'est pas possible sur le site de l'Yonne. Et j'attire l'attention sur la difficulté que représente pour bon nombre d'utilisateurs le découpage des annuaires par départements. Habitant personnellement au nord de Dole, les producteurs de proximité sont pour moi tout aussi bien ceux du Jura mais aussi ceux du Doubs, de Haute-Saône et de Côte-d'Or dans un rayon de 20 km... Une carte unique serait pour moi bien plus efficace.

Avec le soutien de la Région, France Nature Environnement - Bourgogne-Franche-Comté propose pourtant déjà, depuis plusieurs années, les coordonnées de 500 producteurs et/ou distributeurs de produits BIO via le site <https://www.cartesvertes.fr/> Ces coordonnées sont régulièrement actualisées dans le cadre de partenariats avec Interbio, Biobourgogne et le CNAD (pour la Nièvre). Je regrette que dans sa démarche la chambre régionale d'agriculture n'ait pas jugé opportun de se rapprocher des autres acteurs pour alimenter sa base de données. La mutualisation reste souhaitable et FNE est bien évidemment disponible !

Annexe : adresses disponibles par département sur le site <https://www.jveuxdulocalbfc.fr/>

Département	Nb d'adresses	Dont Bio
21	278	57
25	81	27
39	62	15
58	Non renseigné	Non renseigné
70	92	38
71	282	62
89	183	non identifiables
90	15	4
TOTAL	993	203



Élection au Bureau

- d'un représentant du 2^e collège en remplacement de Patrick Pereira

Yann Rousset a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions).



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr